ATHLÉTISME QUÉBEC

Programme de soutien au développement de l'excellence

MENTORAT DES OFFICIEL·LES

APERÇU / CONTEXTE

Dans le cadre du Plan stratégique 2020-2025 et de l'orientation 2 "Développer le réseau de compétition pour mieux répondre aux besoins des athlètes" d'Athlétisme Québec, nous avons fait les constats suivants:

- La croissance constante des activités d'athlétisme à tous les niveaux met une pression importante sur la capacité d'officiel actuelle;
- Le nombre de compétitions sera appelé à augmenter considérablement au cours des prochaines années et les officiel·les seront appelé·es à intervenir de façon plus régulière;
- Des efforts au niveau du recrutement sont nécessaires et sont également déployés, mais, afin d'assurer un développement des officiel·les équilibré à tous les niveaux des efforts équivalents doivent être déployés dans le perfectionnement des officiel·les actuel·les.

C'est dans cette perspective ambitieuse que nous avons mis en place le programme de « Mentorat des officiel·les ».

OBJECTIFS

- Appuyer dans leur démarche les officiel·les québécois·es qui sont engagé·es dans un processus sérieux de développement professionnel;
- Favoriser le partage d'expérience et de connaissance entre les officiel·les;
- Augmenter le bassin d'officiel·les de niveau provincial;
- Favoriser la rétention et la valorisation des officiel·les;
- Optimiser la qualité de l'environnement de compétition pour les athlètes;
- Motiver et encourager les officiel·les à poursuivre leur cheminement vers les niveaux supérieurs;
- Soutenir le développement spécifique des officiels dans chacun des groupes d'épreuves;

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les critères d'admissibilité pour qu'un·e officiel·le soit soutenu·e dans le cadre du Programme de mentorat sont :

Officiel·les admissibles et qualifications minimales requises :

a) Avoir une adresse permanente au Québec;
b) Être membre en règle d'Athlétisme Québec;
c) Avoir complété ou donné ses disponibilités pour 12 crédits au cours des 12 derniers mois.
d) Avoir complété son niveau 2;

Un·e officiel·le n’est pas admissible dans le cas où :

a) Il·elle fait l’objet d’une suspension par une association, un club ou une fédération sportive;
b) Il·elle ne satisfait pas aux exigences élevées d’intégrité auxquelles le public est en droit de s’attendre d’un bénéficiaire d’une aide financière versée à même des fonds publics;
c) Sa vérification d’antécédent judiciaire n’est pas à jour et présente une anomalie.

Les critères d'admissibilité ci-haut pourraient être précisés (ou même bonifiés) par Athlétisme Québec ou le Ministère en vertu du cadre normatif 2022-2025 du PSDE.

Critère de sélection des mentor·es :

- Avoir une connaissance approfondie d'une discipline;
- Avoir une approche pédagogique du partage d’expérience et des connaissances;
- S’engager à être présent·es à un minimum de 4 compétitions pour la prochaine année;
- Être disponible à répondre aux questionnements des officiel·les mentoré·es
- Être disponible et interessé·e à participer de façon active à l’amélioration du programme de mentorat.

Critère de sélection des mentoré·es :

- Être engagé·e dans une démarche de développement professionnel;
- Être intéressé·e à se développer dans une des disciplines ciblées pour le cycle à venir;
- Démontrer une ouverture face aux commentaires et aux apprentissages;
- Être disponibles pour agir à titre d’officiel·les pour un minimum de 16 crédits pour les 12 prochains mois.

STRUCTURE DU PROGRAMME ET MONTANTS

Le programme est un investissement annuel qui a pour but d'appuyer les officiel·les québécois·es à officier dans un plus grand nombre de compétitions tout en bénéficiant d’un accompagnement personnalisé de leur mentor·e.

Il a été déterminé que toutes les compétitions provinciales de la Coupe Jeunesse en plus de la Coupe Excellence et de tous les championnats provinciaux sont admissibles à recevoir des subventions en lien avec le programme de mentorat.

Par compétition, les comités organisateurs locaux peuvent recevoir jusqu’à 2 000 $ en subvention pour le dédommagement des officiel·les et leur mentor·e sélecitonné·e dans le programme.

3 à 5 mentor·es seront sélectionné·es annuellement (en fonction des groupes d’épreuves et des besoins) et ces derniers recevront des honoraires annuels de 1 000 $ pour leur travail de mentor·e.

EXIGENCE DE PARTICIPATION ET ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

- L'officiel·les doit s'engager à participer activement durant la période du programme à un minimum de 4 compétitions durant lesquelles il·elle sera directement mentoré par son mentor·e.
- En plus de ces 4 compétitions, le·la mentor·e devra fournir une évaluation écrite de chaque officiel·les sous sa supervision à la fin du programme.
- 2 rencontres de supervision devront également avoir lieu :
  - Pré-saison / Planification
  - Bilan

REPRÉSENTATION PAR GROUPE D'ÉPREUVE

Dans le cadre de notre objectif de soutenir le développement spécifique à chacun des groupes d'épreuves, une évaluation annuelle des besoins sera menée par le comité de développement des officiel·les. La sélection des mentor·es et des mentoré·es prendra donc en considération les besoins qui ont été préalablement identifiés par le comité.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

1er avril au 31 mars de l'année suivante	Période de référence pour l'accumulation des crédits pour l'admissibilité
1er au 28 février	Identification des besoins (épreuves) et des candidat·es potentiel·les pour le prochain cycle
1er au 31 mars	Période de candidature (mentor·e et de mentoré·e)
1er au 30 avril	Période de sélection des candidat·es
1 mai au 31 mars	Période de réalisation des activités
1er juillet	Premier versement aux mentor·es (250 $)
15 décembre	Deuxième versement aux mentor·es (250 $)
31 mars	Date limite de dépôt du rapport et 3e versement (500 $)

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Formulaire de candidature en ligne :
  - Mentoré·es
  - Mentor·es
- En fonction des besoins, un maximum de 10 à 15 officiel·les seront sélectionné·es annuellement;
- Le Comité de sélection sera composé de la coordonnatrice technique, directeur du développement sportif et deux représentant·es du comité de développement des officiel·les;
- Le Comité de sélection évaluera toutes les candidatures reçues et prendra les décisions en lien avec les critères de sélection.

Pour toutes les questions ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, contactez Émilie Rochefort à **erochefort@athletisme.qc.ca.**